



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 février 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 février 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 février 2003

**Création de lotissement communal 'La Moucherie' - convention de
mandat OPAC**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Yannick TARDY

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 février 2003

DELIBERATION D20030124

Monsieur Rémy LANDAIS, Conseiller Municipal Spéc.Adj.Quartier, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a acquis rue du Grand Port à La Moucherie – Quartier de Saint-Liguairre des parcelles de terrains, cadastrées section DT 91 - 93 - 86 - 95 - 88 -36 et 41 d'une superficie de 29316 m² afin d'y créer un lotissement communal, ce quartier étant très recherché de par sa situation géographique.

Cette opération permettra de créer :

- 20 à 25 parcelles individuelles,
- des masses divisibles permettant d'accueillir des logements sociaux qui seront réalisés par l'OPAC.

La voie principale d'accès au lotissement se raccordera sur un rond-point à aménager dans le carrefour avec les rues :

- des Boutinets,
- du Pont Rouge,
- du Grand Port.

Le réseau Gaz de France arrivant dans le carrefour rue du Huit Mai/rue de la Règle sera prolongé pour desservir le Hameau de la Tiffardière et arrivera à l'entrée du lotissement.

Actuellement, l'étude de faisabilité fait ressortir un prix moyen au m² d'environ 35 € H.T. et le montant total de cette opération s'élève prévisionnellement à 796 400 €.

Les prix de vente des lots seront fixés par la Ville après avoir eu connaissance des résultats de l'appel d'offres ;
La valeur des terrains apportés par la Ville de Niort est de 153 251 €, frais de notaire, géomètre et étude de faisabilité inclus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de création de ce nouveau lotissement communal,
- déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à l'OPAC Sud Deux-Sèvres sur la base du programme résultant de l'étude de faisabilité,
- approuver le bilan prévisionnel de cette opération,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat entre la Ville de Niort et l'OPAC Sud Deux-Sèvres.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Le Conseiller Municipal Spéc. Adjoint de
Quartier,

Rémy LANDAIS

[Ordre du jour](#)